



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2025 - 031
Séance du 28 mars 2025

**Stratégie de formation de l'université d'Artois – campagne d'accréditation des formations
du contrat 2026-2030 – cadrage pédagogique, technique et financier et ses annexes**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis du conseil académique du 27 mars 2025.

La stratégie de formation de l'université d'Artois – campagne d'accréditation des formations du contrat 2026-2030 – cadrage pédagogique, technique et financier et ses annexes, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr



Stratégie de formation de l'Université d'Artois : Campagne d'accréditation des formations du contrat 2026-2030

Cadrage pédagogique, technique et financier

Soumis au Conseil Académique du 27 mars 2025

et au Conseil d'Administration du 28 mars 2025

Table des matières

Introduction.....	3
1. Architecture de l'offre de formation (mentions, parcours, options)	3
2. Contenu des formations.....	4
2.1. Principes communs à l'ensemble des formations	5
2.1.1 Organisation des enseignements en blocs de connaissances et de compétences et unités d'enseignement.....	5
2.1.2 Diversité du contenu des formations.....	6
1. Compétences transversales et professionnelles.....	6
a. Compétences transversales.....	6
➤ Langue étrangère	6
➤ Formation à et par la recherche.....	6
➤ Enseignement de la culture et des compétences numériques.....	6
➤ Formation à la Transition Ecologique et au Développement Soutenable (TEDS).....	7
b. Compétences professionnelles.....	7
➤ Préparation à l'insertion professionnelle.....	7
2. Compétences disciplinaires.....	8
2.1.3 Conseils de perfectionnement et évaluations des formations et des enseignements.....	8
1. Les conseils de perfectionnement.....	8
2. L'évaluation des formations et des enseignements.....	9
2.2. Cadrage spécifique des formations de licence	10
2.3. Cadrage spécifique des formations de licence professionnelle.....	10
2.4. Cadrage spécifique des formations de master	11
3. Structure des maquettes de formation	12
3.1. Lisibilité des maquettes de formation	12
3.2. Soutenabilité des maquettes de formation	13
3.2.1 Volume horaire des maquettes de formation.....	13
3.2.2 Coût des maquettes de formation.....	13
3.2.3 Seuils d'ouverture des formations.....	14
4. Méthodologie et calendrier de l'élaboration de l'offre de formation	14
4.1. Méthodologie de travail.....	14
4.2 Calendrier de l'élaboration de l'offre de formation et de l'accréditation des formations.....	15

ANNEXES :

Annexe 1 : Cadrage des TEDS

Annexe 2: Cadrage Conseils de perfectionnement

Annexe 3 : Charte d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants

Introduction :

La stratégie de formation de l'Université d'Artois consiste à proposer une offre pluridisciplinaire, adossée à la recherche par l'intermédiaire de ses domaines d'intérêts majeurs¹, tout en étant fortement professionnalisante, pour tenir compte des besoins du monde socio-économique et culturel du territoire, et ouverte sur l'international. Afin d'être lisible et cohérente, cette offre s'articule avec celle des autres établissements de la région des Hauts de France, en particulier pour les disciplines rares. Elle met également en évidence les spécificités académiques et scientifiques de l'Université d'Artois, par rapport à la carte régionale, nationale et internationale des formations.

L'élaboration de l'architecture de l'offre de formation (mentions, parcours, options), du contenu des formations (connaissances et compétences) et de la structure des maquettes de formation (lisibilité et soutenabilité) pour les diplômes licence, licence professionnelle et master, s'inscrit dans le cadre de cette stratégie, et dans le respect des textes réglementaires régissant les formations². L'ensemble de l'offre de formation est ou sera déclinée en approche par compétences³. Le présent document en précise les éléments de cadrage.

1. Architecture de l'offre de formation (mentions, parcours, options)

L'architecture de l'offre de formation est présentée **par domaine** (Arts, lettres, langues ; Droit, économie, gestion ; Sciences humaines et sociales ; Sciences, technologies, santé) pour chaque cycle de formation 1^{er} cycle, 2^{ème} Cycle, 3^{ème} Cycle.

Pour chaque niveau (L, LP, M), l'offre de formation est organisée **en mentions** et elle est déclinée entièrement en-approche par compétences (Arrêtés de 2014).

Une mention de formation peut regrouper **un ou plusieurs parcours**. Un parcours est défini en fonction d'axes de recherche scientifique et/ou de débouchés socio-professionnels spécifiques. Il doit permettre la spécialisation progressive des étudiants et la poursuite d'objectifs diversifiés.

Art. 3 de l'arrêté fixant le cadre national des formations, modifié par arrêté du 30 juillet 2018 : Le parcours forme un ensemble cohérent d'unités d'enseignement permettant une structuration en blocs de connaissances et de compétences.

Exceptionnellement, un parcours peut se décliner **en « options »** lorsqu'une coloration thématique ou disciplinaire (par ex., option de langue), une orientation vers un axe de recherche ou vers un débouché professionnel s'avèrent nécessaires.

¹ Les 4 domaines d'intérêt majeur (DIM) de l'Université sont : 1) L'éco-efficacité énergétique : Habitat, Logistique, Systèmes électrique ; 2) Patrimoines, territoires et transculturalités ; 3) Lien social et vulnérabilités ; 4) Intelligence artificielle. <https://www.univ-artois.fr/la-recherche/les-domaines-dinteret-majeur-dim>

² Arrêtés relatifs aux [modalités d'accréditation d'établissements de l'enseignement supérieur](#) (2014), au [cadre national des formations](#) (arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014) ; arrêtés relatifs à la [licence](#) (30 juillet 2018), à la [licence professionnelle](#) (06 décembre 2019) et au [diplôme national de master](#) (25 avril 2002).

³ Délibération n°2023-63 de la CFVU du 1^{er} décembre 2023 : [Mise en œuvre de l'approche par compétences : stratégie et éléments de cadrage](#)

Les intitulés des mentions correspondent aux éléments des nomenclatures nationales de [licence](#), [licence professionnelle](#) et [master](#). Les intitulés des parcours relèvent quant à eux du choix de l'établissement ; ils doivent être lisibles, courts de préférence, et explicites en matière de thématiques scientifiques et/ou de débouchés socio-professionnels.

NB : Il est possible de solliciter du ministère la création d'une mention hors nomenclature, sur la base d'un argumentaire scientifique et pédagogique solide (spécificités scientifiques et/ou professionnelles liées à la stratégie de l'établissement ou aux besoins du territoire).

2. Contenu des formations

Le contenu de chaque formation (L, LP, M) doit permettre à l'étudiant d'acquérir un socle de connaissances et de compétences. La définition exacte de ce socle pour chaque mention de formation est inscrite dans la fiche RNCP de la mention et, pour le niveau licence, dans le [référentiel de compétences de la licence](#).

Il s'appuie le plus souvent possible sur les nouvelles technologies de l'enseignement et sur les modalités pédagogiques innovantes, dans une démarche cohérente et adaptée d'apprentissage, et favorisant la réussite de l'étudiant.

Le contenu de chaque formation vise à faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, à optimiser l'orientation et l'insertion professionnelle pour répondre aux besoins des acteurs socio-économiques et culturels, tout en répondant aux enjeux de la société de la connaissance tout au long de la vie.

L'université d'Artois fait de la réussite des étudiantes et étudiants, dans la diversité de leurs situations une priorité, notamment à travers une offre de formation attractive, cohérente et innovante.

Les formations reposent sur :

- **L'attractivité** pour garantir l'accès de tous à l'université, mission de service public essentielle pour une université de territoire qui s'est construite sur la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur ;
- **La cohérence** pour favoriser l'acquisition de connaissances solides dans un domaine spécifique, le développement de compétences spécifiques et génériques et une capacité d'adaptation à l'acquisition de nouvelles compétences ;
- **L'innovation pédagogique** pour soutenir la réussite étudiante à travers l'approche par compétences (APC), l'utilisation des nouvelles technologies, l'individualisation de l'apprentissage et des parcours.

En s'appuyant sur des dispositifs de réussite, l'offre de formation doit être au cœur de la réussite de tous les étudiantes et étudiants, notamment de premier cycle. Parmi ces dispositifs, le réseau des directeurs et directrices d'études, les contrats pédagogiques, le soutien méthodologique et pédagogique aux étudiants « oui si », les conseils de perfectionnement, l'évaluation des formations et des enseignements, la Reconnaissance de l'Engagement Étudiant (R2E) s'inscrivent dans un cadre national.

Intégré dans tous les textes de référence de l'enseignement supérieur et les critères d'évaluation du HCERES, le déploiement de l'APC est accompagné par le Centre de Transformations et d'Innovations Pédagogiques (CETIP) et valorisé par les dispositifs Bonus Qualité Enseignement (BQE) et Label Innovation Pédagogique. L'APC est le pilier supplémentaire de la construction de la prochaine offre de formation (2026-2030), notamment dans le cadre du PIA3 NCU Licence Compétences en Réseau (LCER), des masters et des licences

professionnelles. En permettant aux étudiantes et étudiants d'identifier les compétences visées par la formation qu'ils suivent, et de prendre conscience de celles qu'ils développent réellement, l'APC vise à favoriser leur engagement, leur réussite ainsi que leur insertion professionnelle.

La réussite académique peut passer également par l'individualisation des parcours qui s'élabore notamment grâce à l'internationalisation des formations, aux doubles diplômes, aux doubles spécialisations.

Cette individualisation des parcours doit se renforcer par la création de passerelles entre les formations proposées par les trois établissements de l'A2U, notamment dans le cadre de la LCER via l'hybridation des formations.

2.1. Principes communs à l'ensemble des formations

2.1.1. Organisation des enseignements en blocs de connaissances et de compétences et unités d'enseignement

Les enseignements sont organisés en blocs de connaissances et de compétences et/ou en unités d'enseignement afin de séquencer les apprentissages. Les blocs de connaissance et de compétences permettent des évaluations diversifiées, cohérentes, intégrées et non fragmentées. La construction des maquettes du contrat 2026-2030 s'accompagnera d'un cadre général du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) spécifiques à chaque formation.

L'organisation en blocs de connaissances et de compétences est obligatoire en licence et en licence professionnelle. Elle sera mise en place en Master.

Toutes les formations devront être proposés en APC d'ici septembre 2026

Chaque **unité d'enseignement** a une valeur définie en crédits européens.

Les unités d'enseignement ou blocs de compétences peuvent se subdiviser en « éléments constitutifs »⁴, ayant eux-mêmes une valeur définie en crédits européens.

Art. 11 de l'arrêté fixant le cadre national des formations, modifié par arrêté du 30 juillet 2018 : Le nombre de crédits européens par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise de la part de l'étudiant pour obtenir l'unité. Cette charge de travail, représentant selon les normes européennes entre vingt-cinq et trente heures pour un crédit européen, est estimée en fonction de la charge totale induite pour l'étudiant par les caractéristiques du parcours et, notamment, le nombre d'heures d'enseignement, les diverses activités pédagogiques mises en œuvre et le travail en autonomie. Cette charge prend en compte le recours aux technologies du numérique par équivalence avec des enseignements en présentiel permettant d'acquérir les mêmes compétences.

Le quotient de base heure de travail encadré/heures de travail personnel de l'étudiant qui est recommandé est de 1 pour 2 (1h de travail encadré correspond à 2h de travail personnel de l'étudiant). Par exemple :

⁴ Un élément constitutif peut-être une Situation d'Apprentissage et d'Évaluation (SAÉ) ou un cours ressource (Cf. définitions de la SAÉ et des cours ressource page 12)

ECTS	Charge totale de travail	Détails du volume horaire
1	24H	8H de travail encadré (CM, TD, TP, toute activité pédagogique encadrée) / 16H de travail personnel de l'étudiant

2.1.2. Diversité du contenu des formations

La formation doit permettre à l'étudiant d'acquérir un ensemble diversifié de connaissances et compétences :

1. Compétences transversales et professionnelles

a) Compétences transversales

➤ Langue étrangère

Toutes les formations intègrent un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues.

Afin de renforcer l'attractivité et la reconnaissance internationale des diplômes, certains enseignements peuvent être dispensés en langue étrangère et le passage de certification en langue étrangère est vivement encouragé (ex : Cambridge, CLES, TOEIC, TOEFL). A cet effet, une cartographie des partenariats internationaux est disponible sur l'intranet, ainsi qu'un Vademecum « Internationalisation des formations »).

➤ Formation à et par la recherche

Art. 2 de l'arrêté fixant le cadre national des formations, modifié par arrêté du 30 juillet 2018 :

Afin de valoriser le lien substantiel entre formation et recherche dans l'enseignement supérieur et de placer les étudiants au plus près des savoirs produits dans les domaines correspondant à leur formation, les enseignements leur permettent de bénéficier des résultats de la recherche et de participer aux activités scientifiques organisées au sein des unités de recherche lorsque cela apparaît possible en fonction du niveau d'études et des objectifs de la formation.

L'objectif de valorisation du lien entre formation et recherche doit être atteint à tous les niveaux de formation, notamment par la présence d'enseignants-chercheurs et/ou de chercheurs au sein de l'équipe pédagogique.

Les formations doivent être adossées à un laboratoire lui-même inscrit au sein d'un DIM.

En master, la formation comprend obligatoirement une formation à et par la recherche et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels (Déontologie, intégrité scientifique, recherche documentaire, éthique, méthodologie informationnelle).

➤ Enseignement de la culture et des compétences numériques

L'enseignement de la culture et des compétences numériques vise les connaissances et les aptitudes nécessaires pour évoluer avec aisance et esprit critique dans un environnement numérique. Il s'articule autour de plusieurs axes :

- La compréhension des enjeux sociétaux, économiques et éthiques liés au numérique (protection des données personnelles, intelligence artificielle, etc.).
- La maîtrise des outils numériques de base (traitement de texte, tableur, présentation, etc.) et des outils spécifiques à chaque discipline (logiciels de simulation, outils de création graphique, etc.).
- La capacité à rechercher, évaluer et exploiter l'information numérique de manière pertinente et responsable.
- Le développement de compétences en matière de communication numérique (réseaux sociaux, blogs, etc.) et de collaboration en ligne.
- L'initiation à la programmation et à la pensée computationnelle.

Cet enseignement est dispensé de manière progressive tout au long du cursus, en intégrant des approches pédagogiques innovantes (apprentissage par projet, classe inversée, etc.) et en s'appuyant sur des ressources numériques variées (Moodle, WebTV, webinaires ...). Une évaluation régulière des compétences numériques est réalisée afin de permettre aux étudiants de mesurer leurs progrès et d'identifier les axes d'amélioration. Cet enseignement peut être autonome dans une UE à choix unique ou à choix multiples ou intégré à un ou plusieurs enseignements disciplinaires.

➤ Formation à la Transition Ecologique et au Développement Soutenable (TEDS)

Toutes les formations de premier cycle intègrent, pour un volume horaire de 30 heures minimum et l'octroi de 3 crédits ECTS au minimum, une formation à la Transition écologique et au développement soutenable (TEDS)⁵. La déclinaison des heures de formation peut se faire de façon échelonnée (10 heures pour chacune des trois années universitaires), de manière regroupée (30 heures dispensées sur un seul semestre) ou encore de façon plus ponctuelle, mais régulière (30 heures réparties en heures de conférences, projets tutorés, fresque du climat, fresque du numérique, sortie pédagogique sur le terrain, etc.).

Les 30 heures de formation à la TEDS se décomposent comme suit :

- 10 à 15 heures devront être consacrées aux éléments définis par le MESR, à savoir :
 - Les enjeux liés au dérèglement climatique
 - Les enjeux associés à la biodiversité
 - Les enjeux d'une gestion durable des ressources naturelles
 - Les enjeux associés à une transition juste et équitable
- 15 à 20 heures, s'appuyant sur l'intégration disciplinaire de la TEDS, devront être envisagées.

La formation à la TEDS fait l'objet d'un cadrage spécifique (Cf. annexe 1).

b) Compétences professionnelles

➤ Préparation à l'insertion professionnelle

Art. 11 de l'arrêté fixant le cadre national des formations, modifié par arrêté du 30 juillet 2018 :
Des représentants du monde socio-professionnel sont associés à la conception et à l'évaluation des formations, notamment dans le cadre de conseils de perfectionnement, et participent aux enseignements.

L'expérience en milieu professionnel est obligatoire en licence professionnelle et en master.

Elle est préconisée en licence afin d'accompagner au mieux l'étudiant dans son orientation ou ses projets professionnels.

⁵ Recommandations du groupe de travail piloté par J. Jouzel et L. Abbadie rappelées dans la note de cadrage du MESR sur la TEDS de juillet 2023.

Elle peut prendre la forme d'une formation en alternance entre milieu professionnel et établissement de formation, donnant lieu à un contrat de travail liant l'étudiant et la structure d'accueil. Elle peut aussi prendre la forme de projets ou de périodes de formation en milieu professionnel, dont le stage.

Une part des enseignements de chaque formation est assurée par des intervenants issus du monde socioprofessionnel. Cette part représente, de manière réglementaire, un minimum de 25% du volume horaire de la formation de licence professionnelle.

Le contenu des formations tient compte du projet pédagogique de la formation mais aussi du projet personnel et professionnel de l'étudiant (PPP). La prise en compte du PPP peut se traduire par une possibilité de choix pour l'étudiant de certains enseignements (notamment les enseignements spécifiques des parcours et/ou des options) et/ou celui d'une expérience en milieu professionnel (stage ou expérience professionnelle).

En licence, le PPP est intégré à la compétence « Construire son projet professionnel » créditée d'ECTS, avec une progressivité sur les 3 années. Son contenu, élaboré en lien étroit avec le service Cap Avenir, est transversal ; L'enseignement associe temps d'ateliers et temps de travail en autonomie de la part de l'étudiant via une plate-forme dédiée, Career Explorer.

Pour favoriser l'insertion professionnelle dès la fin de licence, cette UE permet à l'étudiant de se former aux techniques de recherche d'emploi et à l'entrepreneuriat.

2. Compétences disciplinaires

L'étudiant doit pouvoir acquérir des connaissances et des compétences disciplinaires en accord avec la fiche RNCP de la formation, en premier lieu dans les principales disciplines de sa formation, mais aussi dans des disciplines connexes et, le cas échéant, dans des disciplines d'ouverture qui favorisent l'acquisition d'une culture générale.⁶

Les compétences disciplinaires de la ou des discipline(s) de la formation sont communes aux différents parcours de la mention.

Lorsque des enseignements sont spécifiques à un parcours, ils ne peuvent représenter qu'une part discriminante en volume horaire et en ECTS. Autant que possible, ces enseignements spécifiques sont mutualisés avec d'autres parcours de la même mention, ou d'autres mentions de l'établissement ou de l'alliance A2U.

2.1.3. Conseil de perfectionnement et évaluations des formations et des enseignements

1. Les conseils de perfectionnement

Rappel : Toutes les formations sont dotées d'un conseil de perfectionnement conformément à la délibération de la CFVU du 17 mars 2017, mise à jour par la charte relative à l'Évaluation des Formations et des Enseignements par les Étudiants (ÉFÉ) du 1^{er} décembre 2023. Le conseil de perfectionnement est impérativement assuré à la mention, chaque année et s'appuie sur l'évaluation des formations, dont la charte a été mise à jour par délibération de la CFVU du 1^{er} décembre 2023.

⁶ Article 6 de l'arrêté licence 2018

Les conseils de perfectionnement permettent de formaliser une démarche d'amélioration continue des formations. Pour cela, ils émettent des avis et des recommandations, et préconisent des évolutions pour adapter le contenu des formations aux changements de l'environnement du diplôme (émergence de nouveaux métiers, nouvelles compétences à développer, ...), mettre en œuvre de nouvelles modalités d'enseignement (alternance, distanciel, ...), éclairer les objectifs de la formation.

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de l'Université d'Artois, un plan d'actions d'amélioration continue (PAA) global a été mis en place. Ce plan repose sur les actions d'amélioration issues des conseils de perfectionnement.

L'amélioration continue des formations reposent sur 5 critères :

- l'attractivité de la formation,
- la réussite académique,
- la professionnalisation et l'insertion professionnelle ;
- la poursuite d'études ;
- l'évaluation interne (par les étudiants) et l'évaluation externe (par le HCERES et Qualiopi).

Les missions et la composition des conseils de perfectionnement font l'objet d'un cadrage voté en CFVU. De même, un cadre est proposé pour réaliser les comptes-rendus des conseils de perfectionnement (Cf. annexe 2).

Le conseil de perfectionnement ne se substitue pas aux réunions de l'équipe pédagogique.

2. L'évaluation des formations et des enseignements.

La charte d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants (Cf. annexe 3) rappelle les moyens mis en œuvre pour l'Évaluation des enseignements et des formations. L'EFE repose sur des questionnaires diffusés par la direction des études selon le calendrier suivant :

Proposition pour le prochain contrat :

	Évaluation des Enseignements	Évaluation des Formations
2026-2027	BUT1 – M1 – Ingé (2ème année)	M2 - Ingé (3ème année)
2027-2028	L1	LP – BUT3
2028-2029	BUT2 – M2 – Ingé (3ème année)	L3
2029-2030	L2 – L3– Ingé (1ère année)	Ajustement
2030-2031	LP – BUT3	Ajustement

Il appartient à la communauté éducative et à la composante de motiver les étudiants à répondre aux questionnaires diffusés. Concernant, l'évaluation des enseignements, chaque composante et enseignant pourra se saisir de l'outil mis à disposition pour en disposer librement (annexe 3 de la charte d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants).

2.2. Cadrage spécifique des formations de licence

Les formations de licence préparent à la poursuite d'études en master comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention et elles sont organisées pour favoriser la formation tout au long de la vie.

Elles forment les étudiants aux principaux enjeux de la recherche et aux méthodes scientifiques.

Dans l'objectif de réussite des étudiants, les formations de licence doivent répondre aux objectifs suivants :

- 1) **Proposer une individualisation des parcours de formation et offrir des dispositifs d'accompagnement pédagogique**, en tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis en formation initiale et en formation continue. Ces dispositifs sont organisés pour permettre la cohérence entre, d'une part, le projet de formation de l'étudiant, ses acquis et ses compétences et, d'autre part, le parcours de formation qui lui est proposé. Il s'agit de proposer des enseignements et des dispositifs d'accompagnement et de réorientation, avec allongement ou pas de la durée de la formation, à l'entrée de la première année.
- 2) **Proposer une spécialisation progressive des étudiants**. L'organisation de la formation doit permettre de se réorienter vers d'autres parcours ou mentions en gardant les bénéfices des ECTS validés. La réorientation doit pouvoir se faire aussi vers une licence professionnelle, une autre formation de niveau Bac+2. La spécialisation progressive peut être organisée sous forme de portail, ou de doubles licences.
- 3) **Assurer une professionnalisation dès la L1**. Celle-ci consiste en plusieurs éléments, proposés de manière obligatoire ou au choix : découverte des métiers, techniques de préparation à l'insertion professionnelle, conduite de projets, projets tutorés, formation à l'entrepreneuriat, mise en situation professionnelle, expérience professionnelle (dont stage), etc. Elle se construit de manière progressive, dès la L1, grâce à l'UE « Construire son projet professionnel », dont le contenu transversal permet à tous les étudiants de bénéficier d'un accompagnement à l'insertion professionnelle et d'une sensibilisation à l'entrepreneuriat.
- 4) **Assurer une formation à et par la recherche** : découverte de la vie des laboratoires, stages en laboratoire, formation à la déontologie et à l'intégrité scientifique, à la recherche documentaire, et à la méthodologie informationnelle.

2.3. Cadrage spécifique des formations de licence professionnelle

Les formations de la licence professionnelle sont conçues et organisées dans le cadre de partenariats étroits avec le monde professionnel. Les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants et, pour au moins 25 % de leur volume, par des enseignants associés ou des chargés d'enseignements exerçant leur activité professionnelle principale dans un secteur correspondant à la licence professionnelle.

Les formations de licence doivent avoir pour principal objectif d'apporter les fondements d'une activité professionnelle et conduire à l'autonomie dans la mise en œuvre de cette activité. Pour atteindre cet objectif, la formation doit permettre :

- l'acquisition de connaissances et de compétences dans les secteurs concernés ;
- un apprentissage de la mise en œuvre de ces connaissances et compétences dans les métiers visés ;

- une formation générale visant à acquérir des compétences transversales et à permettre aux étudiants de développer une pensée critique afin notamment d'appréhender les concepts et les enjeux de développement durable, de responsabilité sociétale, d'éthique, de mondialisation, d'interculturalité et de transition écologique ;

- un apprentissage des outils numériques et d'au moins une langue vivante étrangère dont l'objectif est d'atteindre un niveau certifié du cadre européen commun de référence pour les langues

Pour garantir la qualité de la professionnalisation des parcours, l'accréditation est accordée aux conditions suivantes :

1. Les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants et, pour au moins 25 % de leur volume, par des enseignants associés ou des chargés d'enseignements exerçant leur activité professionnelle principale dans un secteur correspondant à la licence professionnelle. Dans ce cadre, sont constituées les équipes mixtes mentionnées à l'article 8 ci-dessus ;

2. Les mises en situation professionnelles notamment projets tutorés et stages représentent au minimum un tiers des crédits européens du parcours de licence professionnelle de l'étudiant, selon des modalités précisées dans son contrat pédagogique mentionné à l'article 5 ci-dessus ;

3. Des passerelles sont organisées dans l'architecture de l'offre de formation permettant des réorientations effectives entre les diverses formations ;

4. L'objectif d'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle est fixé au minimum à 50 % et l'insertion est mesurée annuellement.

2.4. Cadrage spécifique des formations de master

Le master est indifférencié. Un master indifférencié a un objectif double : former des professionnels qui possèdent un savoir en adéquation avec le secteur professionnel visé et former des étudiants qui peuvent s'insérer dans le monde de la recherche.

Les formations de master sont organisées sur deux ans. Lorsque la formation de master prévoit un parcours spécifique recherche, celui-ci sera proposé en deuxième année de master (structuration en Y).

Art. 16 de l'arrêté fixant le cadre national des formations, modifié par arrêté du 30 juillet 2018 :

Lors de la procédure d'accréditation d'un établissement, le ministre chargé de l'enseignement supérieur veille à l'existence d'un socle commun aux différents parcours types d'une même mention défini en termes de compétences et garant d'une réelle cohérence pédagogique.

Les formations de master incluent :

- Une formation à et par la recherche, notamment par une intégration à la vie des laboratoires (déontologie, intégrité scientifique, recherche documentaire, éthique, méthodologie informationnelle) ;

- Une préparation à l'insertion professionnelle et une expérience professionnelle : conduite de projets, projets tutorés, formation à l'entrepreneuriat, mise en situation professionnelle, expérience professionnelle (dont stage), etc. ;

- Un enseignement de langue vivante étrangère. Il consiste en un enseignement de langue appliquée, qui peut être autonome ou intégré à un ou plusieurs enseignements disciplinaires (Vademecum « Internationalisation des formations disponible sur l'intranet).

3. Structure des maquettes de formation

3.1. Lisibilité des maquettes de formation

Pour la lisibilité des contenus de formation et une meilleure prise en compte des activités d'encadrement, les termes suivants sont utilisés dans les maquettes de formation :

- 1) « **Mémoire** » pour désigner l'écrit académique de niveau master portant sur une recherche scientifique ;
- 2) « **Rapport de stage** » pour désigner l'écrit académique portant sur une expérience professionnelle faisant l'objet d'une convention de stage ;
- 3) « **Travaux d'études** » pour désigner l'écrit académique de niveau licence portant sur une recherche scientifique et/ou sur une expérience professionnelle ;
- 4) « **Expérience professionnelle** » pour désigner la mise en situation professionnelle encadrée par un enseignant, pouvant prendre des formes différentes (dont la reconnaissance d'une activité professionnelle menée dans l'établissement et/ou salariée) et ne donnant pas lieu à une convention de stage ;
- 5) « **Stage** » pour désigner la mise en situation professionnelle encadrée par un enseignant, faisant l'objet d'une convention de stage et régie par les dispositions de la [loi sur le développement, l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires](#) ;
- 6) « **Projet tutoré** » pour désigner le projet encadré par un enseignant, qui développe le sens de l'initiative et l'autonomie dans la poursuite d'un travail et qui peut être individuel ou collectif ;
- 7) « **Compétences** » pour désigner « un savoir-agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations » (définition de Tardif J., 2006) ;
- 8) « **Situation d'Apprentissage et d'Évaluation** » (**SAÉ**), pour désigner une tâche authentique consciemment organisée pour permettre le développement de compétences. Elle demande de réaliser une production (matérielle ou immatérielle) proche de celles exigées d'un professionnel. Cette production doit faire sens pour l'étudiant. Elle nécessite que l'étudiant choisisse les ressources internes et externes à mobiliser et à combiner, mais aussi qu'il se situe régulièrement par rapport à l'objectif fixé en s'autoévaluant et en bénéficiant du regard de ses enseignants, experts et pairs ;
- 9) « **Portfolio** » pour désigner un livrable personnel de l'étudiant dans lequel ce dernier archive des traces de ses actions et construit des preuves de développement de ses compétences. Outils permettant le volet réflexif de l'acquisition et de l'évaluation d'une compétence.
- 10) « **Cours ressources** » pour désigner les enseignements qui permettent à l'étudiant d'acquérir un savoir, un savoir-faire ou un savoir-être qu'il pourra mobiliser pour exercer une compétence dans une situation donnée.

3.2. Soutenabilité des maquettes de formation

3.2.1. Volume horaire des maquettes de formation

L'offre de formation proposée par l'établissement correspond à des volumes horaires étudiants cohérents compte tenu de la charge totale de travail requise de la part de l'étudiant (heure de travail encadré/heures de travail personnel) pour chaque niveau de formation :

En licence, le volume horaire étudiant ne doit pas dépasser **1500 H**.

En licence professionnelle, le volume horaire étudiant ne doit pas dépasser 450 H + 150H de projet tutoré.

En master, le volume horaire étudiant ne doit pas dépasser 850 H.

Lorsque le master possède plusieurs parcours, une structuration en Y est souhaitable. Elle permet naturellement une forte mutualisation entre les parcours. Lorsque cette structuration n'est pas permise, une mutualisation entre les parcours est attendue, en première, comme en deuxième année.

Lorsque le master comporte un parcours spécifique recherche, il est organisé en Y. Ce parcours, proposé en seconde année, ne doit pas excéder 300 heures sur le M2 et comprend une mutualisation de 50 heures minimum avec le ou les autres parcours de la mention ou d'une autre(s) mention(s).

3.2.2. Coût des maquettes de formation

Afin de maîtriser le coût de l'offre de formation, plusieurs critères sont pris en compte lors de l'élaboration de l'offre de formation permettant d'évaluer le coût des maquettes de formation :

- 1) Le nombre de mentions et de parcours proposés ;
- 2) Le volume horaire étudiant de la maquette ;
- 3) Le nombre horaire équivalent TD de la maquette (nombre de groupes CM, CM/TD, TD, TP) tenant compte des mutualisations, des proportions CM/TD et des seuils de dédoublement des groupes ;

Il est également tenu compte des effectifs attendus des formations et des moyennes d'étudiants inscrits par mention et par niveau de formation (sur la base des références de 2024-2025).

Une formation (mention, parcours) doit en effet viser un nombre d'étudiants suffisant pour permettre son pilotage (en matière de réussite, de poursuite d'études, de débouchés, etc), son positionnement dans la carte des formations et sa soutenabilité financière.

NB : Les formations (mentions, parcours) ne correspondant pas à ces critères mais répondant à des objectifs scientifiques et/ou socioprofessionnels particuliers seront examinés au cas par cas au moment de l'élaboration de l'offre de formation.

3.2.3. Seuils d'ouverture des formations

Les composantes sont responsables de la gestion des formations qu'elles portent en fonction des règles établies pour le contrat 2026-2030 et des moyens qui leur sont alloués. Les choix faits par chaque composante et la gestion de ses moyens sont évalués dans le cadre du dialogue de gestion annuel mené entre les vice-présidences concernées et les directions de composante.

Pour toutes les formations, les seuils d'ouverture doivent être vérifiés au plus tard une semaine avant le début des enseignements.

Si le seuil n'est pas atteint à cette date, des mesures ponctuelles sont mises en œuvre pour remédier à la situation : mutualisation d'enseignements, ouverture sur ressources propres, fermeture ponctuelle du parcours.

L'étudiant devant pouvoir achever une formation qu'il a entamée, l'établissement doit assurer une continuité de formation au sein d'un même niveau (ouverture des L2-L3 et M2). Les seuils de L2, L3 et Master sont donc donnés à titre indicatif pour permettre une construction resserrée à la base de l'offre de formation.

Les **seuils minimaux d'ouverture au niveau des parcours** correspondent aux ordres de grandeur suivants⁷ :

Parcours	Seuil
DEUST	15
L1	30
L2	20
L3	15
LP	15
Master (Mention)	15

NB : Les formations (mentions, parcours) ne correspondant pas à ces critères mais répondant à des objectifs scientifiques et/ou socioprofessionnels particuliers seront examinés au cas par cas.

4. Méthodologie et calendrier de l'élaboration de l'offre de formation

4.1. Méthodologie de travail

Le processus de construction de l'offre de formation se déroule à deux niveaux.

Au niveau de l'établissement :

- 1) Cadrage stratégique d'élaboration de l'offre de formation (validé par le CAc et le CA) ;
- 2) Dialogue VP formation avec les composantes, VP recherche et responsables de DIM ;

⁷ Ces seuils ont été calculés sur la base d'une moyenne des effectifs 2024-2025, et ils tiennent compte des recommandations de la Cour des comptes.

- 3) Validation de l'offre de formation de l'établissement, votée en CFVU et CA, sur proposition des conseils de composante et de l'Observatoire Stratégique des Formations.

Au niveau des composantes : élaboration du projet de formation des mentions :

- 1) L'offre de formation « Composante », validée par la CFVU sur proposition du conseil de composante et de l'Observatoire Stratégique des Formations ;
- 2) La fiche projet, validée par la CFVU sur proposition du conseil de composante et de l'OSF ;
- 3) La maquette de formation validée par le CAc et le CA sur proposition du conseil de composante en septembre/octobre 2025.

Art. 6 de l'arrêté fixant le cadre national des formations, modifié par arrêté du 30 juillet 2018 :

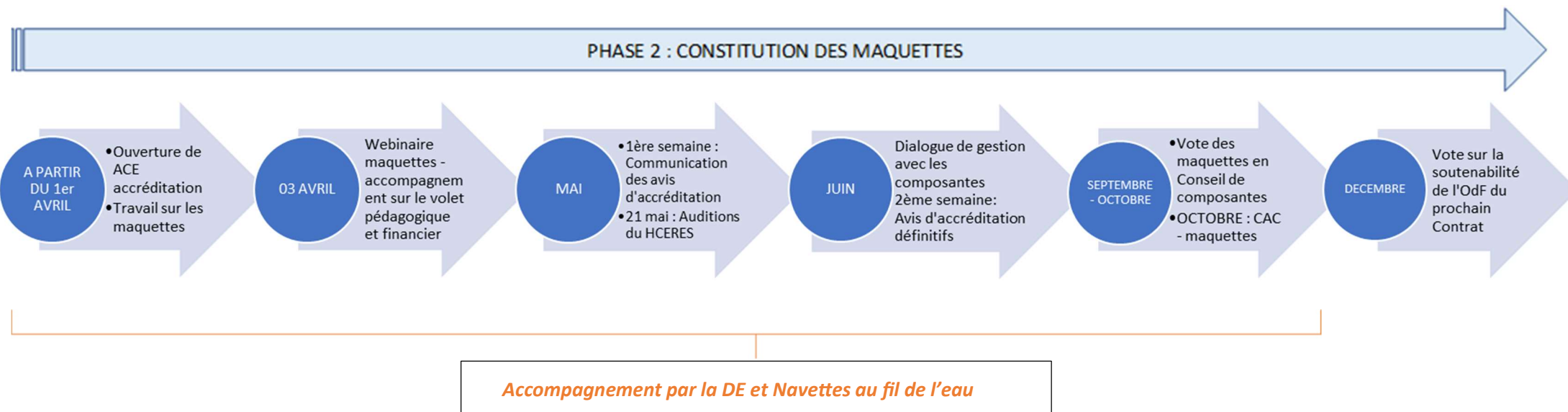
Dans le cadre de la stratégie générale et de la politique des moyens de l'établissement arrêtées par le conseil d'administration, l'offre de formation ainsi que ses caractéristiques en termes de contenus, de structuration des parcours, de modalités de contrôle des connaissances et compétences et de dispositifs pédagogiques sont soumises à l'avis des conseils des composantes concernées et approuvées par l'instance de l'établissement qui a compétence en matière de formation. Ces caractéristiques sont transmises dans le cadre de la procédure nationale d'accréditation de l'établissement.

4.2. Calendrier de l'élaboration de l'offre de formation et de l'accréditation des formations

Calendrier du dialogue avec les composantes

EGASS	Jeudi 16 janvier 2025 – 15H
Histoire, Géographie, Patrimoines	Mardi 21 janvier 2025 – 11H
Sciences	Mardi 21 janvier 2025 – 14H
Droit	Mercredi 22 janvier 2025 – 15H
Langues	Jeudi 23 janvier 2025 – 14H30
Lettres et arts	Mardi 21 janvier 2025 – 9H
STAPS	Mardi 21 janvier 2025 – 16H30
IUT de Lens	Mercredi 22 janvier 2025 – 9H
IUT de Béthune	Mercredi 22 janvier 2025 – 9H
FSA	Mercredi 22 janvier 2025 – 11H

Retro-planning en fonction du calendrier HCERES :



PHASE 3 : Mise en œuvre



ANNEXE 1

L'intégration de la Transition Ecologique et le Développement Soutenable (TEDS) dans les maquettes de 1^{er} cycle à l'Université d'Artois

À la demande du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, suite à une série de rapports et de notes de cadrage, l'intégration d'enseignements dédiés à la Transition Ecologique et au Développement Soutenable (TEDS) est attendue pour la rentrée 2025. Toutefois, à l'Université d'Artois, nous avons fait le choix de proposer cette **intégration de la TEDS dans les maquettes de Licence et de BUT à compter de la rentrée universitaire 2026**, afin d'être en phase avec la nouvelle campagne d'accréditation. Cela n'empêche pas bien sûr ceux qui le souhaitent de devancer cette échéance si leurs nouvelles maquettes ont déjà pris en compte cette intégration.

Afin de mettre en œuvre cette formation à la TEDS, nous avons souhaité établir un cadrage qui permette à chaque formation de 1^{er} cycle d'adapter les recommandations ministérielles aux orientations de l'équipe pédagogique.

Table des matières

Appliquer un volume horaire et des crédits ECTS associés.....	2
Organiser le planning de la formation à la TEDS.....	2
Définir le contenu de la formation à la TEDS	2
Mobiliser des ressources humaines existantes et identifier des structures partenaires pour dispenser les formations.....	4
Accompagner la mise en place de la TEDS à l'horizon de la rentrée 2026 : formation de formateurs et interactions avec les équipes enseignantes.....	5
Mobiliser des ressources en ligne pour former les enseignants et les étudiants.....	6
Délivrer un certificat de compétences psycho-sociales pour tous les étudiants.....	7
Promouvoir l'égalité, la diversité, et l'inclusion dans le cadre de la TEDS.....	7
Annexe 1 : Proposition de contenu du socle de connaissances.....	8
Annexe 2 : Référentiel Compétences psycho-sociales (CPS)	10

Appliquer un volume horaire et des crédits ECTS associés

Nous souhaitons, suivant en cela les préconisations du groupe de travail présidé par Jean Jouzel et Luc Abbadie¹, que la formation à la TEDS représente dans chaque formation de 1^{er} cycle, **au moins 30 heures de formation en présentiel avec au moins 3 crédits ECTS associés**.

Organiser le planning de la formation à la TEDS

La déclinaison des heures de formation peut se faire **de façon échelonnée** (10 heures pour chacune des trois années universitaires), **de manière ramassée** (30 heures dispensées sur un seul semestre) ou encore **de façon plus ponctuelle, mais régulière** (30 heures réparties en heures de conférences, projets tutorés, fresque du climat, fresque du numérique, sortie pédagogique sur le terrain, etc.).

Définir le contenu de la formation à la TEDS

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a établi, à l'issue d'une large concertation, quatre domaines principaux permettant de définir un socle commun de connaissances dans le champ de la TEDS qui comprend (voir Annexe 1 pour plus de détails) :

- **Les enjeux liés au dérèglement climatique**
 - o « Définition ; Origines et évolution des émissions de gaz à effet de serre ; Influence humaine sur le climat ; Les pays et les grands secteurs émetteurs de gaz à effet de serre (GES) ; La nature géopolitique du changement climatique ; Ordre de grandeur au niveau global et français des principaux indicateurs climatiques et risques futurs associés (ressources en eau, santé, biodiversité, agriculture...) en fonction des différents scénarios d'émissions de GES ; Mesures d'atténuation et d'adaptation (avec éventuellement des exemples d'initiatives territoriales) »²
- **Les enjeux associés à la biodiversité**
 - o « Définition ; Le caractère évolutif et dynamique de la biodiversité ; Lien entre biodiversité et fonctionnement des écosystèmes ; Le rôle des activités humaines dans l'effondrement de la biodiversité (changement d'usage des terres et des mers, surexploitation directe des espèces, changement climatique, pollutions, espèces exotiques envahissantes) ; La dépendance humaine à la biodiversité (alimentation, santé, eau, climat, ...) via la notion de services écosystémiques ; Les différentes valeurs de la biodiversité. »³
- **Les enjeux d'une gestion durable des ressources naturelles** (épuisables et renouvelables)
 - o « Les ressources minérales, eau, biomasse, énergies ; L'utilisation des ressources pour la production d'énergie ; La baisse de la qualité des ressources exploitées et les impacts environnementaux et socio-économiques de leur exploitation ; La finitude des ressources ; La notion de recyclage. »⁴

¹ [Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique dans l'Enseignement supérieur | enseignementsup-recherche.gouv.fr](https://enseignementsup-recherche.gouv.fr)

² Source : Source : Cadrage et préconisations du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, « Former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants de 1er cycle », Juin 2023.

³ Ibid.

⁴ Ibid.

- **Les enjeux associés à une transition juste et équitable**
 - o « Définitions ; Les inégalités et la justice sociales face aux transitions (égalité des droits, égalité des chances, égalité des situations, ex : précarité énergétique, précarité alimentaire, inégalités face aux soins, etc.) ; L'équité entre les générations ; Les modèles de gouvernance et de démocratie pour piloter le changement (démocratie représentative, délibérative, participative, qui inclut les étudiants) ; Les récits de changements susceptibles de donner sens à l'action individuelle et collective. »⁵

Dans chaque formation de 1^{er} cycle, ces quatre aspects devront être abordés, **en mobilisant un volume horaire de 10 à 15 heures.**

Des **mutualisations sont possibles**, à travers **l'enseignement des langues vivantes par exemple** et il n'est pas nécessaire que de nouveaux enseignements dédiés soient créés, si les quatre enjeux mentionnés ci-dessus peuvent être intégrés à des enseignements s'inscrivant dans une perspective multi, voire inter-disciplinaire.

En outre, pour dispenser les heures de ce socle commun, il est envisageable de proposer l'organisation de **cycles de conférences sur les différents pôles de notre université**, comme c'est déjà le cas à Arras sur les problématiques environnementales, en partenariat avec l'Université pour tous de l'Artois. De même, les étudiants pourraient être incités à assister aux projections-débats « **Natures, sciences et citoyennetés** », organisées à La Ruche à Arras, mais dont la programmation pourrait être organisée de façon multipolaire, en partenariat avec les cinémas de nos agglomérations.

De même, la mobilisation des **fresques du climat (3 heures) et du numérique (3 heures également)**, si elles s'inscrivent dans les programmes des formations, pourraient permettre une émulation entre composantes et constituer déjà les premières briques de la formation à la TEDS. Les composantes souhaitant organiser les fresques devront se rapprocher de la vice-présidence en charge de la transition écologique et solidaire (pour la fresque du climat) et de la vice-présidence en charge du numérique (pour la fresque du numérique). Afin de permettre une organisation cohérente de ces deux types de fresques, il est préférable d'envisager d'organiser les fresques du climat à l'automne et les fresques du numérique au printemps. En outre, il est recommandé de cibler les 2^{èmes} années de Licence et de BUT pour l'organisation de ces différentes fresques.

En complément de ce socle commun de connaissances, **un volume horaire de 15 à 20 heures, s'appuyant sur l'intégration disciplinaire de la TEDS** devra être envisagé. Certaines formations disposent déjà d'enseignements ou de segments d'enseignements dont les sujets traités entrent en résonance avec les quatre enjeux principaux associés à la TEDS. Dès lors, **il s'agit sans doute pour certaines formations de davantage flécher ou étiqueter les enseignements disciplinaires** qui traitent de la TEDS, que de créer de nouveaux enseignements. Cependant, il faudra bien rester attentifs à ce que **les quatre composantes du socle de connaissances soient abordées dans ces enseignements.**

Les enseignants concernés pourront s'appuyer sur une communauté de pratique grâce :

- **Aux ressources disponibles dans les différentes bibliothèques universitaires**, mais aussi les **ressources numériques en ligne du Service Commun de Documentation**. Il peut s'agir

⁵ Ibid.

d'ouvrages, de revues, de documentaires vidéo, mais aussi de jeux dédiés aux questions de transition écologique ;

- Aux **ressources mises à disposition par l'Université, via un espace Moodle dédié** qui sera accessible dans le courant de l'année universitaire 2025/2026 ;
- À la **constitution d'un groupe d'enseignants et de personnels** formés sur les différents enjeux du socle commun TEDS, dans le cadre des formations de formateurs (voir ci-dessous pour plus de détails) ;
- À la **mobilisation des ingénieurs pédagogiques du CETIP**, qui peuvent accompagner les enseignants dans la mise en place de nouveaux enseignements par la mobilisation de pratiques pédagogiques innovantes ;
- À la **possibilité de déposer un projet de « Bonus Qualité Enseignement » (BQE)** orienté vers les enjeux de Transition Ecologique et Développement Soutenable ;
- Aux **autres ressources en ligne disponibles** (voir ci-dessous).

En complément de la présente note de cadrage sur la formation à la TEDS, un **guide de la formation à la TEDS sera élaboré et mis à disposition, dès l'année 2025/2026**, pour aider les enseignants à élaborer leurs interventions dans ce cadre.

Mobiliser des ressources humaines existantes et identifier des structures partenaires pour dispenser les formations

Au sein de chaque composante, des enseignants devront être identifiés pour dispenser cette formation à la TEDS. Certaines composantes disposent déjà d'enseignants mobilisables qui maîtrisent certains de ces enjeux mais nécessitent un complément de formation (voir section ci-dessous),

En complément des enseignants formés à la TEDS, les composantes pourront s'appuyer sur les **nombreuses structures qui travaillent dans ce domaine sur le territoire** et les compétences des salariés de ces structures pourront être mobilisées.

À titre d'exemple, on peut mentionner :

- o Le Centre de Ressources sur le Développement Durable de Loos-en-Gohelle [et son réseau de 110 ambassadeurs](#).
- o Les deux Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) localisés sur notre territoire : [le CPIE « Villes de l'Artois »](#) et [le CPIE « Chaîne des terrils »](#).
- o Les associations locales ou régionales comme [Artois Bas Carbone](#), [Noeux Environnement](#), [l'association Droit au vélo](#).
- o Des pôles d'excellence et des pôles de compétitivité comme le [pôle TEAM 2](#) de Loos en Gohelle ; le [pôle Euramaterials](#) de Tourcoing ou encore le [pôle MEDEE](#) de Lille.
- o Les collectivités territoriales et leurs services dédiés au développement soutenable, à la transition écologique ou à l'économie sociale et solidaire comme Le Département du Pas-de-Calais (cf. la [Mission ESS du Département](#) par exemple), la [Communauté](#)

[d'Agglomération de Lens Liévin](#) ; celle du [Douaisis](#), la [Communauté Urbaine d'Arras](#), la [CABBALR](#)...

Accompagner la mise en place de la TEDS à l'horizon de la rentrée 2026 : formation de formateurs et interactions avec les équipes enseignantes

Notre établissement a obtenu un financement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, dans le cadre du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP), destiné à organiser une série **de formations de formateurs, sur la thématique de la Transition écologique et du développement soutenable (TEDS)**.

D'ores et déjà, un premier groupe de collègues s'est engagé dans une formation de formateurs sur les enjeux de biodiversité. Cette **formation représente un volume global de 5 jours de formation, répartis sur une année entière** et comprend des **temps collectifs de formation en atelier**, mais aussi des **sorties de terrain, l'élaboration de séquences de formation**, sur la base d'un échange et d'un travail collaboratif.

Le planning prévisionnel de la formation est le suivant (les dates à partir d'avril restent à caler):

- 21 Novembre 2024 : **Séance introductive** pour présenter les enjeux de la formation et poser les bases (1/2 journée, coordonnée par O. Petit).
- 28 Janvier 2025 : Réalisation d'une **fresque de la biodiversité** (1/2 journée, animée par deux animateurs de l'association « Fresque de la biodiversité »).
- Avril 2025 : Séance destinée à traiter des enjeux **de biodiversité dans la région des Hauts-de-France et dans les négociations internationales** (1/2 journée - séance avec deux intervenants pressentis : G. Duhayon, Directeur de l'Agence régionale de la biodiversité et Manon Lemaire, doctorante en droit international de l'environnement à l'université d'Artois, spécialiste des négociations internationales biodiversité).
- Mai 2025 : **Découverte de la biodiversité d'un des campus de l'université d'Artois** (1/2 journée – séance animée par un animateur ou une animatrice nature d'une structure associative oeuvrant à la sensibilisation des enjeux de biodiversité).
- Juin 2025 : **Excursion dans la réserve de biosphère du marais audomarois** (1 journée, avec découverte des lieux emblématiques du marais et un accompagnement par des structures locales engagées dans la préservation de la biodiversité : PNR des Caps et Marais d'Opale ; Eden 62 ; LPO 62...).
- Octobre 2025 : **Elaboration seul(e) ou en binôme d'une séance pédagogique de 2 ou 3 heures, sur les enjeux de biodiversité**, permettant de mobiliser toutes les connaissances acquises lors des séances précédentes (1 journée, avec un accompagnement du CETIP).
- Décembre 2025 : **Galop d'essai filmé** de l'introduction à la séance élaborée lors de la session d'octobre 2025. Présentation devant les autres personnes en cours de formation, réactions et enrichissement mutuel (1 journée, avec un accompagnement du CETIP).

Il est **encore possible de rejoindre le groupe déjà constitué sur cette thématique** et d'envisager un 'rattrapage' des deux premières séances pour ceux qui souhaiteraient rejoindre le collectif

Dans les mois à venir, **deux autres sessions thématiques de formation seront proposées suivant le même modèle :**

- Dès la fin du printemps 2025, démarrage d'une session sur **les enjeux climatiques et la gestion des ressources naturelles**, d'une durée de 5 jours étalés sur une année ;
- À partir de l'automne 2025, démarrage d'une session sur **les enjeux de transition juste et équitable**, selon le même format et les mêmes modalités.

Les collègues qui souhaiteraient participer à l'une ou l'autre de ces formations sont invités à se rapprocher du **Bureau de développement des compétences** en contactant Sandrine Sakowicz (sandrine.sakowicz@univ-artois.fr). À noter que **ces sessions de formation de formateurs sont ouvertes aux personnels enseignants et aux personnels BIATSS.**

Au-delà de ces formations de formateurs, **les équipes pédagogiques seront accompagnées par le CETIP** et pourront **interagir avec le vice-président en charge de la transition écologique et solidaire** pour trouver les moyens les plus propices et adaptés pour permettre cette intégration de la formation à la TEDS dans tous les cursus de 1^{er} cycle.

Mobiliser des ressources en ligne pour former les enseignants et les étudiants

L'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable (UVED) qui héberge de nombreux MOOC en lien avec ces enjeux a été identifiée comme [Pôle National de Ressources Pédagogiques sur la TEDS](#). L'Université d'Artois envisage d'adhérer à l'UVED dès cette année 2025, ce qui devrait permettre aux personnels de notre établissement de consulter ses ressources. Il sera possible **d'héberger aussi ces ressources sur notre site Internet, notre Web-TV et dans les pages Moodle de nos cours.**

En complément, d'autres ressources (vidéos et podcasts) existent comme le MOOC hébergé par le **CNED** qui permet en 6 heures de vidéos d'acquérir [le B-A BA du climat et de la biodiversité](#).

Le **Shift Project**, think tank créé à l'initiative de Jean-Marc Jancovici, met également à disposition des établissements d'enseignement supérieur [des rapports sur l'intégration de la transition écologique dans les disciplines \(notamment en économie, en marketing, en finance et en sciences de l'ingénieur\)](#). Des communautés disciplinaires d'enseignants élaborent de manière collaborative des contenus et une boîte à outils est aussi mise à disposition par le shift project. Un site web dédié à la formation à la transition écologique a également été conçu : enseignerleclimat.org

On peut également mentionner l'[espace numérique pédagogique de la ChairESS Hauts de France](#), qui comporte de nombreuses vidéos sur l'économie sociale et solidaire.

Enfin, dans le cadre du [projet ANR C-DECIDE](#), l'Université du Littoral Côte d'Opale filme cette année des enseignements sur la TEDS afin d'en proposer des supports mobilisables pour les enseignements. L'université d'Artois, partenaire de ce projet dans le cadre de l'Alliance A2U, pourra bénéficier des supports produits dans le cadre de ce projet pour les rendre accessible sur notre Web-TV.

Délivrer un certificat de compétences psycho-sociales pour tous les étudiants

En phase avec les objectifs de la formation à la TEDS, l'université d'Artois souhaite développer, d'ici la rentrée 2026, un MOOC portant sur l'accompagnement à la certification des compétences psychosociales, dans le cadre de la reconnaissance de l'engagement étudiant.

En lien avec le thème de la transition juste et équitable, les composantes disposent et disposeront de plusieurs ressources :

- Les activités de la vie étudiante : vie associative et culturelle, pratiques sportives,
- La Reconnaissance de l'engagement étudiant (R2E) : tutorat pédagogique, vie associative, vie institutionnelle, compétences psychosociales (CPS)
- Un référentiel CPS validé et voté en CFVU (voir Annexe 2) disponible sur l'espace « moodle R2E » de l'université :
<https://moodle.univ-artois.fr/course/view.php?id=1168>
- Un Mooc « Compétences psycho-sociales », disponible à la rentrée 2026.

Les composantes pourront faire le choix d'accorder sur les 3 ECTS TEDS à valider sur la formation de 1^{er} cycle, 1 crédit lié à l'engagement et en lien avec les CPS, telle que la note de cadrage le préconise.

Promouvoir l'égalité, la diversité, et l'inclusion dans le cadre de la TEDS

L'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les formes de discriminations sont au coeur d'une transition juste et équitable. Pour aborder ces questions les composantes pourront compter sur des ressources diverses :

- Le [MOOC VSS:Stop !](#) : créé par l'IMT de La Rochelle en partenariat avec e MESRI et des grandes associations nationales. Ce MOOC est déjà disponible pour tous les membres de l'université d'Artois [sur la plateforme Moodle](#) ;
- Le MOOC I consent : créé dans le cadre d'un projet A2U financé par le MESRI. Actuellement en cours de finalisation, il devrait être accessible à partir de septembre 2025 ;
- Les ateliers de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes déjà proposés aux personnels de l'université
- Les associations locales ou nationales expertes qui collaborent déjà avec l'université : France Victimes, CIDFF, Fiertés Pas-de-Calais, Planning Familial, ...

La vice-présidence déléguée à l'égalité pourra être le contact privilégié pour organiser une session de formation sur ces thèmes.

Annexe 1 : Proposition de contenu du socle de connaissances

« Introduction

La présentation des causes anthropiques des enjeux globaux et systémiques permettra d'introduire les enjeux abordés (climat, biodiversité et ressources) ainsi que les changements transformateurs (économiques, sociologiques et politiques) et leurs actions individuelle et collective associées. ¹ Les objectifs de développement durable de l'organisation des Nations unies (ONU) : cf. site de l'ONU. Les 9 limites planétaires et les liens entre elles pourront être décrits dans cette partie ainsi qu'une perspective historique de l'émergence des objectifs des ODD¹.

Le changement climatique

Définition ; Origines et évolution des émissions de gaz à effet de serre ; Influence humaine sur le climat ; Les pays et les grands secteurs émetteurs de gaz à effet de serre (GES) ; La nature géopolitique du changement climatique ; Ordre de grandeur au niveau global et français des principaux indicateurs climatiques et risques futurs associés (ressources en eau, santé, biodiversité, agriculture...) en fonction des différents scénarios d'émissions de GES ; Mesures d'atténuation et d'adaptation (avec éventuellement des exemples d'initiatives territoriales).

La biodiversité et sa préservation

Définition ; Le caractère évolutif et dynamique de la biodiversité ; Lien entre biodiversité et fonctionnement des écosystèmes ; Le rôle des activités humaines dans l'effondrement de la biodiversité (changement d'usage des terres et des mers, surexploitation directe des espèces, changement climatique, pollutions, espèces exotiques envahissantes) ; La dépendance humaine à la biodiversité (alimentation, santé, eau, climat, ...) via la notion de services écosystémiques ; Les différentes valeurs de la biodiversité.

Les ressources et leur disponibilité

Les ressources minérales, eau, biomasse, énergies ; L'utilisation des ressources pour la production d'énergie ; La baisse de la qualité des ressources exploitées et les impacts environnementaux et socio-économiques de leur exploitation ; La finitude des ressources ; La notion de recyclage.

La transition juste et équitable

Définitions ; Les inégalités et la justice sociales face aux transitions (égalité des droits, égalité des chances, égalité des situations, ex : précarité énergétique, précarité alimentaire, inégalités face aux soins, etc.) ; L'équité entre les générations ; Les modèles de gouvernance et de démocratie pour piloter le changement (démocratie représentative, délibérative, participative, qui inclut les étudiants) ; Les récits de changements susceptibles de donner sens à l'action individuelle et collective.

Thématique en appui au développement des compétences (aptitudes et attitudes) : le récit des limites planétaires

Présentation de la notion et des controverses liées, des liens entre les limites proposées : changement climatique, acidification des océans, appauvrissement de l'ozone stratosphérique, perturbation du cycle de l'azote, perturbation du cycle du phosphore, utilisation mondiale de l'eau, changement d'utilisation des sols, érosion de la biodiversité, augmentation des aérosols dans l'atmosphère, introduction d'entités nouvelles dans la biosphère. Aborder les limites planétaires ainsi permet de développer les compétences du socle (par exemple : pensée systémique – pensée critique – cadrage des problèmes) car elles permettent de prendre en compte les responsabilités sociales et citoyennes, et qu'elles déterminent l'acceptabilité des changements. »

[Source : Cadrage et préconisations du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, « Former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants de 1er cycle », Juin 2023.]

Annexe 2 : Référentiel Compétences psycho-sociales (CPS)

Référentiel Compétences Psychosociales (CPS)

Compétences psycho-sociales		Étudiant				Évaluateur		
		Vu en Formation	Auto-positionnement			Acquis	Non Acquis	
Compétences Cognitives		Théorie	Pratique – Expérience	Acquis	Non Acquis	Acquis	Non Acquis	
A- Avoir conscience de soi								
A1-Connaissance de soi (forces et limites, buts, valeurs ...)	Confiance en soi-Motivation intrinsèque- Acceptation du feedback (critique)							
A2- Savoir penser de façon critique	Auto-évaluation (focus futur et ajustement à long-terme) - Pensée stratégique							
A3- Capacité d'attention à soi (ou pleine conscience)	Présence (pleine conscience)							
B- Prendre des décisions constructives								
B1- Capacité à atteindre ses buts (définition, planification...)	Apprendre à apprendre- Autonomie -Compétence méthodologique-Gestion du temps-Implication- Organisation-Vision et visualisation							
B2- Capacité à faire des choix responsables	Esprit critique-Jugement et prise de décision							
B3-Capacité à résoudre des problèmes de façon créative	Audace-Compétences analytiques-Contrôle de qualité (focus présent et ajustement immédiat)- Créativité- Résolution de problèmes-							
Compétences Émotionnelles								
A- Avoir conscience de ses émotions et de son stress								
A1-Comprendre les émotions et le stress	Intelligence émotionnelle, Gestion du stress Capacité à travailler sous pression, Résilience.							
A2-Identifier ses émotions et son stress								
B- Réguler ses émotions								
B1- Exprimer ses émotions de façon positive								
B2- Gérer ses émotions (notamment les émotions difficiles : colère, anxiété, tristesse...)								
C- Gérer son stress								
C1- Réguler son stress au quotidien								
C2 -Capacité à faire face (coping) en situation d'adversité								

Compétences psycho-sociales		Étudiant				Évaluateur	
		Formation	Auto-positionnement			Acquis	Non Acquis
Compétences sociales		Théorie	Pratique – Expérience	Acquis	Non Acquis	Acquis	Non Acquis
A- Communiquer de façon constructive							
A1- Capacité d'écoute empathique	Empathie						
A2- Communication efficace (valorisation, formulations claires...)	Communication écrite - Communication non verbale - Communication orale - Écoute active						
B- Développer des relations constructives							
B1- Développer des liens sociaux (aller vers l'autre, entrer en relation, nouer des amitiés...)	Curiosité - Écoute active - Fiabilité - Implication - responsabilité - Travail en équipe						
B2- Développer des attitudes et comportements prosociaux (acceptation, collaboration, coopération, entraide...)	Esprit d'entreprendre - Éthique - Négociation - Ouverture culturelle - Politesse - Professionnalisme - Respect - Faire confiance - Sens du collectif - Travail en équipe						
C- Résoudre des difficultés							
C1- Savoir demander de l'aide	Flexibilité et adaptabilité						
C2- Capacité d'assertivité et de refus	Acceptation du Feedback						
C3- Résoudre des conflits de façon constructive	Attitude positive - Gestion de conflit- Intégrité						
Note Attribuée :							
...../ 20							
Nombre de Compétences spécifiques validées :							
...../ 19							

Pour obtenir le Bonus :

- Avoir un tuteur professionnel pour évaluer les Compétences Psychosociales
- Être inscrit dans l'une des situations suivantes : vie associative, vie institutionnelle, activités professionnelles, service civique, etc. (cf, article 2.1.1 Dossier R2E dispositif, étudiants concernés)
- Remplir le dossier R2E en justifiant l'acquisition des compétences.

Pour obtenir le certificat :

- Avoir un tuteur professionnel (interne ou externe à l'université) pour évaluer les Compétences Psychosociales
- Avoir validé 80% des compétences spécifiques (soit 15 compétences spécifiques).
- Signature pour les tuteurs professionnels externes « j'atteste des compétences évaluées dans le présent document »
- Nom, prénom et qualité du tuteur.

ANNEXE 2

Conseil de perfectionnement

Guide pour le déroulé du conseil et le CR – Présentation lors du conseil des directeurs de composante du 17 mai 2022

Préambule

Mise en œuvre des conseils de perfectionnement conformément à l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vocation : évaluation interne de la formation dans une démarche d'amélioration continue

Le conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an.

Le CR est à faire parvenir à chacun des membres du conseil et à déposer sur l'ENT pour partage avec la DE et la VP CFVU du dossier intitulé *Conseil de perfectionnement*. Il sera également demandé par l'HCERES.

Les données suivantes seront disponibles dans ce même dossier : recommandations HCERES, enquête étudiante, IP, Réussite étudiante.

Formations et composantes concernées
Date et lieu - Présents et absents

Critères		Points forts	Points faibles	Relevé de décisions
Attractivité de la formation	Objectifs de la formation et positionnement dans l'offre de formation régionale			
	Evolution des candidatures, des effectifs et des types de public			
	Evolution des maquettes et des MCCC			
Réussite académique	Taux de réussite			
	Contrats de réussite signés avant les vacances de la Toussaint			
	Dispositifs/outils d'aide à la réussite (tutorat, oui si/étudiants fragiles...)			
	Formation/innovation pédagogique (BQE, label IP, BQeR)			
Professionnalisation et insertion professionnelle	Taux d'insertion prof. et évolution des besoins socio-économiques			
	Stages et alternance			
	Intervention de prof			
	Approche par compétences/projets tuteurés...			
Evaluation interne et externe	Evaluation par les étudiants			
	HCERES, recommandations et modalités de prise en compte			

Charte relative à l'Évaluation des Formations et des Enseignements par les Étudiants (ÉFÉ)

1. Contexte institutionnel

La volonté de l'université d'Artois est de proposer aux étudiants une offre de formation de qualité, dynamique et innovante capable de s'adapter aux enjeux sociétaux et de favoriser la réussite étudiante. Pour ce faire, elle a initié l'Évaluation des Formations et des Enseignements (EFE) en 2018 par l'adoption d'une charte en CFVU. A cette charte sont associés des questionnaires permettant de recueillir l'avis des étudiants.

Cette dynamique se poursuit dans le cadre du contrat d'établissement 2020-2025 conclu entre l'université d'Artois et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il y est mentionné l'importance pour les conseils de perfectionnement de s'emparer des résultats de ces évaluations pour proposer des évolutions des maquettes et des dispositifs pédagogiques.

La démarche d'évaluation des formations, en tant qu'un des outils d'analyse au sein d'une démarche qualité globale, doit permettre une meilleure connaissance de la manière dont les étudiants perçoivent leur cadre de vie à l'université d'Artois, ainsi que les dispositifs de formation qui leur sont proposés.

Prendre en compte la perception des étudiants permet :

- D'apporter un éclairage pour l'évolution des formations, en tant que premiers bénéficiaires de ces dispositifs ;
- D'impliquer les étudiants dans la démarche d'amélioration continue de leur université afin de renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté étudiante ;
- De renforcer la relation étudiants/établissement par la prise en compte de leurs besoins et attentes ;
- D'évaluer leur niveau de satisfaction et leur capacité à recommander la formation.

En appui des textes réglementaires et en cohérence avec la démarche d'amélioration continue des formations, l'EFE s'inscrit pleinement dans la politique de l'institution en faveur de la réussite étudiante. L'évolution des textes réglementaires, la transformation des dispositifs et pratiques pédagogiques (APC, hybridation notamment), l'existence d'autres évaluations en direction des étudiants relevant de la formation continue et de l'alternance rendent nécessaires un travail d'actualisation de la charte initiale, une révision et une harmonisation des processus et des questionnaires. Tel est l'objet de cette nouvelle charte.

2. Finalités de l'Évaluation des Formations et des Enseignements par les étudiants

L'EFE contribue à :

- La réussite étudiante : elle vise à faciliter les échanges entre les acteurs de la communauté académique afin de suivre l'évolution des conditions favorables à la réussite des étudiants. En interrogeant les pratiques et environnements pédagogiques, elle permet de faire émerger des pistes pour améliorer les conditions d'études et d'apprentissage.
- Une meilleure articulation des apprentissages université/entreprise.
- La pertinence et l'amélioration des dispositifs d'aide à la construction du projet professionnel mis en place pour les étudiants.
- L'épanouissement personnel des étudiants, pour leur offrir un cadre d'études et de vie étudiante au plus près de leurs besoins et attentes.
- Soutenir le développement professionnel de l'ensemble des personnels de l'université d'Artois, par une pratique réflexive soutenue par la perception et le retour des étudiants.
- La politique de démarche qualité instaurée au sein de l'établissement.

3. Principes de l'Évaluation des Formations et des Enseignements par les étudiants

- **Inscription dans le cadre réglementaire des textes officiels :**

- *Niveau Licence et Master* : arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- *Niveau BUT et Licence professionnelle* : arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle.

- **Confidentialité et anonymat :**

Le déploiement de l'EFE est mené dans le respect de ses différents acteurs. La garantie de l'anonymat des répondants et la confidentialité des données saisies sont assurées dans la stricte conformité de la RGPD. La publication des réponses ne permettra en aucune façon d'identifier l'identité des parties prenantes (étudiants, enseignants, personnels administratifs et autres acteurs impliqués dans les formations).

4. Procédures de l'évaluation et accès aux résultats

- **Enquête et procédures :**

L'enquête se déroule selon un calendrier spécifique permettant d'obtenir les données nécessaires au processus d'évaluation des formations et des enseignements par le HCERES et l'accréditation de l'offre de formation par la DGESIP.

Elle s'adresse à l'ensemble des étudiants inscrits dans les formations évaluées (FI, dont contrat d'apprentissage, et FC, dont contrat de professionnalisation).

Le processus de l'EFE est décrit en annexe 1 dans le Guide pratique de l'Évaluation des Formations et des Enseignements par les étudiants.

Le questionnaire Evaluation de la formation est inséré en annexe 2.

Le questionnaire Evaluation des enseignements est inséré en annexe 3.

- **Production et accès aux résultats**

○ **Enquête Évaluation des formations**

Les résultats font l'objet de documents produits à la suite de la campagne d'évaluation, pour diffusion auprès des destinataires listés dans le guide pratique joint en annexe.

Le taux de satisfaction par formation sera accessible via le site internet de l'université.

○ **Enquête Évaluation des enseignements**

Les résultats font l'objet de documents produits à la suite des campagnes d'évaluation des enseignements pour envoi aux enseignants concernés par l'UE/compétence évaluée. Ces résultats restent confidentiels.

4. Mise en œuvre de l'Évaluation des Formations et des Enseignements

- **L'université d'Artois**

L'université d'Artois apporte un soutien politique et technique à la mise en œuvre de l'EFE en impliquant les différents services supports de l'université (en particulier service d'appui au pilotage qualité, bureau Enquêtes, évaluation et statistiques de la direction des études, FCU).

- **Les composantes**

Les composantes accompagnent la mise en œuvre de l'évaluation. Elles assurent la diffusion des résultats dans le cadre des conseils de perfectionnement et des conseils de composante dans le respect de la RGPD. Elles produisent une analyse et déterminent des actions permettant de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue.

- **Les enseignants**

Les enseignants s'impliquent dans la mise en œuvre de l'EFE, en :

- encourageant les étudiants à répondre aux questionnaires,
- proposant des améliorations, le cas échéant.

- **Les étudiants**

Les étudiants répondent aux questionnaires en fournissant des réponses propices à l'amélioration des formations et des enseignements.

- **Le Centre de Transformations et d'Innovations Pédagogiques (CETIP)**

Le CETIP est en soutien direct de la démarche d'EFE. Il accompagne, à leur demande, les enseignants et les composantes pour la production d'améliorations pédagogiques en lien avec l'analyse des résultats.

Les Maîtres de conférences nouvellement recrutés se voient par ailleurs communiquer la présente charte lors de leur session de formation par le CETIP.

ANNEXE 1 : GUIDE PRATIQUE

1. Évaluation des formations

1.1. Procédure et mise en œuvre

L'évaluation des formations est institutionnelle et centralisée. Elle concerne toutes les formations accréditées.

Les formations doivent être évaluées au moins une fois dans le cadre du contrat quinquennal : évaluation des mentions de Licence, Licence Professionnelle, Master et des spécialités de BUT.

L'évaluation porte sur l'ensemble de la formation. Seuls participent les étudiants de dernière année de cycle (BUT3, LP, L3, M2).

Le questionnaire d'évaluation des formations est commun à toutes les mentions et spécialités de diplôme de l'établissement pour permettre une exploitation harmonisée des résultats et l'alimentation du plan d'amélioration continue des formations de l'université piloté par le Service d'Appui au Pilotage.

Le bureau Enquêtes, évaluation, statistiques de la Direction des Etudes est chargé de la mise en œuvre des évaluations des formations. Pour ce faire, il mobilise le logiciel Le Sphinx IQ3 qui permet de :

- contacter les étudiants et d'effectuer les relances, complétées par des relances téléphoniques si nécessaire, pour atteindre un taux de réponse significatif ;
- générer un rapport par formation, par composante et au niveau établissement.

Ce rapport est mis à disposition des responsables pédagogiques de formation, des directeurs de composante, de la vice-présidence formation, de la vice-présidence déléguée à la réussite, de la vice-présidence LCeR ainsi que des services concernés.

1.2. Analyse des résultats des rapports

L'analyse des résultats s'effectue comme suit :

- Les résultats sont présentés en conseil de perfectionnement. Le conseil de perfectionnement les analyse et fait des propositions qui sont reportées dans le compte-rendu se référant au « Guide pour le déroulé du conseil de perfectionnement ». Ces propositions alimenteront le plan d'action d'amélioration continue des formations de l'établissement ;
- Les aménagements à apporter aux maquettes et les ajustements des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences issus des compte-rendus des conseils de perfectionnement sont présentés annuellement en conseil de composante pour approbation avant passage en CFVU ;

- Le Service d'Appui au Pilotage actualise le plan d'amélioration continue des formations de l'établissement et en assure le suivi. Il transmet ses conclusions à la vice-présidence CFVU qui soumet les grands axes d'amélioration continue au regard de la stratégie d'établissement pour approbation en CFVU.

1.3. Diffusion des résultats

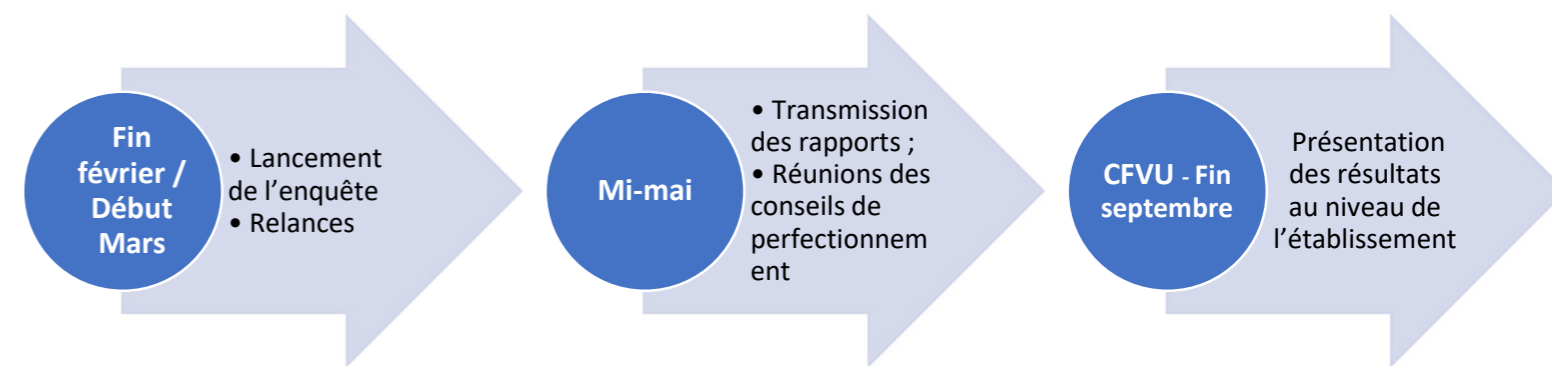
Le compte-rendu issu du conseil de perfectionnement est diffusé à l'ensemble des membres constituant le conseil de perfectionnement.

Le compte-rendu du conseil de composante est diffusé à l'ensemble des membres constituant le conseil de composante.

La délibération et le procès-verbal de la CFVU sont diffusés sur l'intranet accessible à l'ensemble des personnels et des étudiants.

Une synthèse de l'évaluation des formations est diffusée sur le site internet de l'université d'Artois.

Rétroplanning annuel de l'Évaluation des Formations :



2. Évaluation des enseignements

2.1. Procédure et mise en œuvre

L'évaluation des enseignements s'applique au niveau des Unités d'Enseignement (UE) ou des compétences telles que définies dans les maquettes des formations.

Chaque UE ou compétence doit être évaluée au moins une fois dans le cadre d'un contrat quinquennal.

Le questionnaire d'évaluation des enseignements est commun et harmonisé pour l'ensemble des formations de l'établissement.

Le bureau Enquêtes, évaluation, statistiques de la Direction des Études est chargé de la mise en œuvre des évaluations des enseignements. Pour ce faire, il contacte le référent administratif désigné par la composante pour alimenter une base de données des UE/compétence évaluées (enseignants et étudiants rattachés à chaque UE/compétence évaluée). Il utilise le logiciel Le Sphinx IQ3 qui permet de :

- contacter les étudiants et d'effectuer les relances ;
- diffuser les résultats de l'évaluation aux enseignants concernés par le ou les enseignements évalué(s).

2.2. Diffusion des résultats

Seuls les enseignants responsables d'un enseignement composant l'UE ou la compétence évaluée reçoivent les résultats qui restent confidentiels.

3 – Développement professionnel

Les enseignants peuvent être accompagnés, à leur demande, par le CETIP dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de leurs pratiques professionnelles.

Calendrier de déploiement des enquêtes

Proposition pour le contrat en cours :

	Évaluation des Enseignements	Évaluation des Formations (réalisée en février de l'année universitaire concernée)
2023-2024	-	BUT3 - LP suspendues
2024-2025	L1 – M2	Ajustement
2025-2026	L2 – L3 – Ingé (1ère année)	Ajustement

Proposition pour le prochain contrat :

	Évaluation des Enseignements	Évaluation des Formations (réalisée en février de l'année universitaire concernée)
2026-2027	BUT1 – M1 – Ingé (2ème année)	M2 - Ingé (3ème année)
2027-2028	L1	LP – BUT3
2028-2029	BUT2 – M2 – Ingé (3ème année)	L3
2029-2030	L2 – L3– Ingé (1ère année)	Ajustement
2030-2031	LP – BUT3	Ajustement

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE D'EVALUATION DES FORMATIONS

Chère étudiante, cher étudiant, la parole est à vous !

Ce questionnaire vous permettra de donner votre point de vue sur votre université et l'ensemble de votre formation (les trois années de BUT ou de licence, les deux années de Master ou l'année de licence professionnelle) et de proposer des améliorations.

Ce questionnaire est complètement anonyme. Vous pouvez y répondre en toute sincérité. La réponse à ce questionnaire ne demande qu'une douzaine de minutes.

Merci d'avance.

L'université d'Artois

1. Régime d'inscription à l'université d'Artois

L'appartenance à une formation déterminera l'envoi du questionnaire, cette donnée sera donc connue, ainsi que le diplôme préparé

*Vous êtes inscrit dans le cadre de [Formation Initiale, Apprentissage, contrat de professionnalisation, Formation Continue] **(réponse obligatoire pour les filtres : seules les questions qui concernent l'étudiant apparaîtront)***

2. Votre environnement de travail / Vos conditions d'études

Êtes-vous globalement satisfait de vos conditions d'études et de votre environnement de travail ?

*[très satisfait, plutôt satisfait, peu satisfait, pas satisfait] **réponse obligatoire (ce qui permettra de faire des matrices importance/performance)***

Plus précisément :

Êtes-vous satisfait de l'accessibilité aux locaux sur le site de votre formation ?

[très satisfait, plutôt satisfait, peu satisfait, pas satisfait]

Êtes-vous satisfait des informations communiquées sur l'offre de formation globale à l'université d'Artois ?

[très satisfait, plutôt satisfait, peu satisfait, pas satisfait]

Êtes-vous satisfait des horaires d'ouverture au public du secrétariat ?

[très satisfait, plutôt satisfait, peu satisfait, pas satisfait]

3. Votre formation

Etes -vous globalement satisfait de votre formation ?

[très satisfait, plutôt satisfait, peu satisfait, pas satisfait] *réponse obligatoire (ce qui permettra de faire des matrices importance/performance)*

3.1. Objectifs, organisation et déroulement de la formation

Êtes-vous satisfait de l'information reçue en amont de la formation (site internet, guide des études...)
?

[très satisfait, plutôt satisfait, peu satisfait, pas satisfait]

Etes-vous satisfait de la manière dont s'est déroulée votre inscription administrative ?

[très satisfait, plutôt satisfait, peu satisfait, pas satisfait]

Etes-vous satisfait du rythme de la formation ?

Adapté – trop élevé – trop lent

Etes-vous satisfait de la charge de travail

Adaptée – trop lourde – trop faible

Etes-vous satisfait de la taille du groupe ou promotion pour un bon apprentissage ?

[très satisfait, plutôt satisfait, peu satisfait, pas satisfait]

Êtes-vous satisfait de l'organisation matérielle de la formation (aménagement des salles, matériels informatiques, matériels spécifiques à la formation) ?

[très satisfait, plutôt satisfait, peu satisfait, pas satisfait]

3.2. Contenu de la formation et déroulement

Le contenu vous semble-t-il adapté aux objectifs de la formation ?

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

L'environnement numérique de travail répond-il à vos attentes (ENT) ?

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout, je ne l'utilise pas]

Etes-vous satisfait des informations fournies sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences ?

[très satisfait, plutôt satisfait, peu satisfait, pas satisfait]

Cette formation vous a-t-elle permis de développer vos connaissances et compétences ?

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

Ces nouvelles connaissances et compétences vont-elles être applicables en situation professionnelle ?

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout, je ne sais pas car je n'ai pas encore de projet professionnel]

Avez-vous rencontré des difficultés durant votre formation ?

[oui beaucoup, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

Uniquement pour les oui, Pouvez-vous préciser lesquelles ? ([Question ouverte permettant d'alimenter le tableau des réclamations](#))

Uniquement pour les oui, avez-vous pu solliciter l'aide des équipes pédagogiques et administratives ?

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

Uniquement pour les oui, cette aide a-t-elle répondu à vos attentes ?

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

Uniquement pour les licences et les BUT

Avez-vous bénéficié d'un ou plusieurs des dispositifs/ressources suivants :

- Oui si : oui/non
- Bacheliers fragiles : oui/non
- Projet Voltaire : oui/non
- Plateforme PACTEs : oui/non
- Tutorat : oui/non
- Autres, à préciser

Uniquement pour les oui, Ces ressources/dispositifs ont-ils répondu à vos attentes ?

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

3.3. Projet professionnel et professionnalisation

Adéquation de la formation au projet professionnel

Avez-vous déterminé votre projet professionnel ?

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

Uniquement pour les oui, La formation que vous suivez vous permet-elle d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour réaliser votre projet professionnel ?

Question filtre FI /alternance :

Uniquement FI et FC

Avez-vous réalisé un stage au cours de votre formation, ou allez-vous en réaliser un ? [oui stage obligatoire, oui stage optionnel, oui stage découverte, non]

Uniquement pour les oui,

Êtes-vous satisfait des informations communiquées en amont sur le stage et son organisation ?

[très satisfait, plutôt satisfait, peu satisfait, pas satisfait]

Êtes-vous satisfait de l'accompagnement administratif du stage (Pstage)?

[très satisfait, plutôt satisfait, peu satisfait, pas satisfait]

Êtes-vous satisfait de l'accompagnement pédagogique du stage ?

[très satisfait, plutôt satisfait, peu satisfait, pas satisfait]

Êtes-vous satisfait de la durée du stage ?

Adaptée – trop longue – trop courte

[Avez-vous rencontré des difficultés durant votre stage ? \(Question ouverte permettant d'alimenter le tableau des réclamations\)](#)

Uniquement alternance (CA – CP) :

Êtes-vous satisfait de l'accompagnement mis en place par le service Formation continue et/ou Alternance pour la recherche d'entreprise ?

[très satisfait, plutôt satisfait, peu satisfait, pas satisfait]

Êtes-vous satisfait de l'accompagnement pédagogique mis en place (tutorat pédagogique) ?

[très satisfait, plutôt satisfait, peu satisfait, pas satisfait]

Êtes-vous satisfait du rythme de l'alternance ?

[très satisfait, plutôt satisfait, peu satisfait, pas satisfait]

[Avez-vous rencontré des difficultés durant votre alternance ? \(Question ouverte permettant d'alimenter le tableau des réclamations\)](#)

Pour tous avec stage et alternance :

Etes-vous satisfait de la coordination des apprentissages réalisés en formation et en entreprise ?

[très satisfait, plutôt satisfait, peu satisfait, pas satisfait]

Commentaires libres

Quelle (s) suggestion(s) feriez-vous pour améliorer la formation et vos conditions d'études ?

4. Votre connaissance et votre mobilisation des ressources/services de l'université d'Artois

Êtes-vous globalement satisfait des ressources/services de l'université d'Artois (BU, Cap Avenir, FCU, services de la Vie étudiante...)

[très satisfait, plutôt satisfait, peu satisfait, pas satisfait]

4.1. Bibliothèque universitaire (BU/SCD)

Avez-vous connaissance des services/ressources que propose la bibliothèque universitaire ?

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

Avez-vous eu recours aux ressources documentaires de la BU et/ou à ses services (en présentiel ou via l'ENT) ?

- Emprunt de livres ou revues : oui/non

- Ressources numériques : oui/non

- Boîte à outils : oui/non

- Plateforme d'autoformation : oui/non

- Réservation de salle : oui/non

- Autre, à préciser

Uniquement pour les oui Les ressources et services proposés par la BU ont-ils répondu à vos attentes ?

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

A l'issue de votre formation, êtes-vous en mesure de rechercher, sélectionner et mobiliser l'information en évitant le plagiat ?

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

4.2. Cap avenir (service d'orientation et d'insertion professionnelle)

Avez-vous connaissance des services/ressources que propose Cap Avenir ?

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

Avez-vous eu recours aux services/ressources proposés par Cap Avenir ?

- Entretien individuel avec un conseiller : oui/non
- Atelier (réorientation, Techniques de Recherche d'Emploi...) : oui/non
- Activités proposées par le Hubhouse : oui/non
- Conférences (métiers, insertion professionnelle...) : oui/non
- Forums entreprises : oui/non
- Recherche de stage, élaboration d'un CV et d'une lettre de motivation : oui/non
- Career Center (Jobteaser) : oui/non
- Ressources documentaires : oui/non
- autres, à préciser

Uniquement pour les oui, Ces ressources/services ont-ils répondu à vos attentes ?

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

4.2. Services de la Vie Etudiante

Avez-vous connaissance des services/ressources proposés dans le cadre de la vie étudiante ?

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

Avez-vous eu recours aux services suivants ?

- Service de la Vie culturelle et associative (CVEC...) : oui/non
- Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) : oui/non
- Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) : oui/non
 - Mission Handicap : oui/non
 - Autres, à préciser

Uniquement pour les oui Ces services ont-ils répondu à vos attentes ?

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

5. Dernières questions pour bien comprendre vos besoins

Etes-vous boursier ? oui/non

Cette année, êtes-vous redoublant ? oui/non

Avez-vous une activité professionnelle (job étudiant ou autre type d'emploi, hors bénévolat, stage et alternance) qui représente plus de 6h par semaine ?

Etes-vous engagé à l'université d'Artois ?

- Membre d'une association étudiante : oui/non
- Emploi Universitaire (Contrat Emploi Région, Étudiant Relais Santé, service civique, tutorat ; Vie étudiante) : oui/non
- Autre, à préciser

Quelle est votre situation familiale ?

- Célibataire sans enfant (célibataire, séparé(e), divorcé(e), veuf(ve))
- Célibataire avec enfant(s) (célibataire, séparé(e), divorcé(e), veuf(ve))
- En couple sans enfant (en concubinage, pacsé(e), marié(e))
- En couple avec enfant(s) (en concubinage, pacsé(e), marié(e))

Merci pour votre réponse à ce questionnaire. Il sera utilisé pour proposer des améliorations.

ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Chère étudiante, cher étudiant, la parole est à vous !
Ce questionnaire vous permettra de donner votre point de vue. Il est complètement anonyme. Vous pouvez y répondre en toute sincérité.
Merci d'avance.

L'université d'Artois

Avez-vous suivi cet enseignement ?

Oui-non (si non, mettre fin au questionnaire)

Satisfaction globale

- Etes-vous globalement satisfait de cet enseignement ?

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

Objectifs et déroulement

- J'ai compris les objectifs et attendus pédagogiques de cet enseignement (en termes de connaissances et/ou de compétences)

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

- Le programme/déroulé pédagogique suivi a permis d'atteindre les objectifs présentés

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

- Cet enseignement m'a permis de développer les apprentissages / compétences visés

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

Pédagogie et moyens

- Les méthodes pédagogiques ont facilité mes apprentissages

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

- Les ressources pédagogiques ont facilité mes apprentissages

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

- J'ai bénéficié d'un accompagnement de la part de l'enseignant/l'équipe enseignante qui m'a permis de progresser dans le développement de mes apprentissages/compétences

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

Relations

- J'ai apprécié les échanges avec les enseignants et/ou les professionnels lors de cet enseignement

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

- J'ai apprécié les échanges avec les étudiants lors de cet enseignement

[oui complètement, oui un peu, non pas vraiment, non pas du tout]

Difficultés et propositions d'amélioration

- Avez-vous rencontré des difficultés ?

Oui-non

- Si oui, Lesquelles ?

- Avez-vous eu besoin d'une adaptation matérielle ou pédagogique spécifique à vos besoins ?

Oui - Non

- si oui lesquelles ?

- Quelles suggestions feriez-vous pour améliorer cet enseignement ?

Merci pour votre réponse à ce questionnaire. Il sera utilisé pour proposer des améliorations.